

Le mot du Président

En tant que nouveau Président, j'ai pu constater que certaines associations locales n'avaient pas toujours une vision précise des travaux menés par l'ANPEDA et des avancées qu'ils constituaient pour les personnes sourdes et malentendantes et leurs familles.

Très probablement, les administrateurs de l'ANPEDA, surchargés par le suivi de la mise en place de la loi du 11 février 2005 et les avis donnés sur les projets de décrets qui vont avoir des impacts profonds, pour de nombreuses années, sur la vie des personnes handicapés et, notamment les personnes déficientes auditives, n'ont pas toujours eu la possibilité de consacrer le temps nécessaire à la communication.

La Fédération et les associations régionales et départementales ont besoin les unes des autres pour aider les personnes sourdes et malentendantes et leurs familles à améliorer leur qualité de vie. Sans réseau soudé et fort, peu d'actions réellement fortes pourront être engagées dans ce sens.

Les associations locales ont un rôle essentiel sur le terrain pour répondre à des besoins pratiques et immédiats des personnes sourdes et malentendantes et de leurs familles. Elles ont un rôle primordial pour le support et l'aide à court et moyen terme, mais elles savent aussi qu'il est essentiel de bénéficier des progrès qui peuvent avoir été obtenus dans d'autres lieux en France, et aussi en Europe, et de pérenniser les avancées obtenues. Grâce à des organismes nationaux comme la Fédération ANPEDA, par la position qu'elle a acquise au sein des autorités gouvernementales et administratives, cette harmonisation et cette pérennisation des avancées sont possibles pour l'ensemble du territoire national.

L'ANPEDA n'est pas toujours en mesure de répondre à des besoins immédiats des personnes, même si elle est amenée à le faire ponctuellement. Ce n'est d'ailleurs pas son rôle. C'est bien le rôle des associations locales qui ont les moyens et l'expérience pour mener à bien cette activité essentielle pour tous. Je rends hommage à la qualité, au dévouement et à l'expérience des personnes en place dans ces associations, dont je suis conscient du gros travail qu'elles font dans un contexte difficile.

La Fédération est reconnue comme interlocuteur valable auprès des instances gouvernementales, fait partie du CNCPH (Comité National Consultatif des Personnes Handicapés) auquel participent des représentants des Ministères, peut faire entendre sa voix auprès d'instances gouvernementales comme l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), et peut porter haut et fort les besoins, demandes et exigences des personnes sourdes et malentendantes et des leurs familles afin de faire prendre conscience, aux décideurs, des difficultés et des attentes au quotidien.

Un des objectifs que j'ai présentés au Conseil d'Administration de l'ANPEDA, est de renforcer les liens avec les associations du réseau pour que tous ensemble, nous puissions porter au bon niveau nos justes revendications et améliorer les droits des personnes sourdes et malentendantes et de leurs familles.

Pour atteindre cet objectif l'ANPEDA a besoin de vous tous et compte sur votre aide et votre participation.

Les fêtes de fin d'année approchent et je profite de cette lettre pour souhaiter à toutes de très bonnes fêtes avec vos familles et avec vos proches.

André CUENCA

Site Internet et adresse E-MAIL de l'ANPEDA

Depuis plusieurs mois, le site Internet de l'ANPEDA est resté inactif suite à une décision unilatérale de l'entité qui en était en charge, et sans en informer auparavant l'ANPEDA, d'arrêter de l'hébergement du site.

Il n'y avait plus d'accès au site et nous rencontrions des problèmes avec notre adresse MAIL.

Ce problème a été résolu et les adresses Internet et E-MAIL de l'ANPEDA ont été modifiées :

- E-MAIL : anpeda@wanadoo.fr
- Site Internet : <http://www.anpeda.fr>

Si, pour l'adresse E-MAIL, il n'y a pas de problème, le site n'a toutefois été que récemment ouvert et vous pourrez constater qu'il n'est plus à jour. Nous allons faire le nécessaire, dès le début 2007, pour l'alimenter avec les dernières informations

Campagne de dons 2007

En français, « entendre » signifie à la fois percevoir des sons et comprendre. Nous savons bien, même ceux qui ne sont pas sourds, que la compréhension ne passe pas toujours par l'audition, et qu'il y a des langages, des intuitions, des émotions qui font comprendre mieux que tous les discours...

Ce que nous apprend le mot « entendre », c'est qu'il n'y a « d'entente » que dans la communication et la compréhension. Que la « compréhension » est une activité de la tête et du cœur. Que c'est aussi un acte de rassemblement et d'inclusion qui s'adresse à tous, personnes sourdes « comprises » !

« ENTENDONS-NOUS », telle est la devise de l'ANPEDA. C'est le message de communication et d'entente, c'est la demande de « compréhension » qu'elle adresse pour que nos enfants sourds et leurs familles soient entendus et compris.

Grâce à vous et à vos dons, les bénévoles de l'ANPEDA peuvent s'engager pour une meilleure application de la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » dans les domaines de l'éducation, de la santé, des médias, au plan national et européen. Car c'est grâce à vous, et à votre soutien, que l'ANPEDA peut agir pour que la « compréhension » devienne la norme quand il s'agit de droit à la compensation et d'égalité des chances pour les personnes sourdes.

Oui, il faut que nos enfants sourds et leurs familles soient mieux entendus et compris...

Compris et entendus dans le respect du libre choix et de la qualité de leur communication.

Compris et entendus dans la prise en compte des spécificités de leurs besoins, à domicile, à l'école, à l'université, devant leur télévision, et aussi dans la ville, au cinéma, dans les transports en commun etc.

Compris et entendus dans leur demande d'accompagnement vers l'autonomie, par une éducation, un enseignement et une formation qui leur permettent de faire valoir leur « vraie » valeur.

Compris et entendus dans l'appel à l'union de tous au service de tous, associations, institutionnels, collectivités, financeurs etc.

Non, la surdité n'est pas qu'une histoire d'audition : c'est une affaire d'entente globale, c'est l'affaire des parents, des codeurs, des interprètes, des interfaces de communication, des formateurs, des architectes, des urbanistes, des commerçants, des sportifs, des politiques, des publicistes, des distributeurs, des artistes, des professionnels des loisirs, du tourisme, de la culture et de bien d'autres, « vous compris » !

Merci de nous « entendre » et d'aider l'ANPEDA à poursuivre, dans tous ces chantiers, les réussites d'aujourd'hui et de demain

Assurances prothèses

Le contrat d'assurance prothèses auditives 2007 a été envoyé début décembre à tous les adhérents ayant souscrit à celui-ci en 2005 et 2006. Je rappelle que le contrat est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre (pas de prorata). En cas d'adhésion à partir du mois de septembre (pour les nouveaux adhérents), la cotisation sera réduite de moitié. Il est indispensable de remplir correctement le contrat surtout en ce qui concerne la personne à appareiller et la date d'achat et références du ou des appareils à assurer. Les tarifs restent inchangés F1 : 40€, F2 : 70€, F3 : 116€tela F HF : 52€. Un dernier petit rappel : en cas de sinistre, envoyer bien les originaux de remboursements sécu et mutuelle ou la non prise en charge de celles-ci ; en cas de prise en charge à 100%, nous le signaler afin de clore le sinistre. Le contrat étant sous régime mutualiste, il y va de notre civisme à tous de bien en respecter les clauses.

Jean Marc KRUS

Hôpital de jour G.VACCOLA

Depuis 1984, à Paris, la fédération ANPEDA gère l'Hôpital de jour G. Vacola. Cet établissement de soin accueille des enfants sourds atteints de troubles graves de la personnalité. A ce jour, une équipe de 16 professionnels prend en charge 12 enfants de 8 à 14 ans.

Depuis 1 an, Madame Lilia Chaabane est directrice, le Docteur Marina Ibad- Ramos est médecin chef, l'équipe pluridisciplinaire a été renouvelée à 50%. Une infirmière et une assistante sociale ont intégré l'équipe.

Un nouveau projet médical est élaboré par l'équipe de l'hôpital : la prise en charge orthophonique, psychologique et éducative est adaptée aux difficultés présentées par ces enfants, le but étant de favoriser l'accès à l'autonomie et une meilleure intégration sociale de ces enfants.

Les membres du comité de gestion de l'Hôpital de Jour G. Vacola

Journée de formation PEP-ANPEDA

Le vendredi **9 novembre 2007**, la Fédération « Les PEP » organise une journée de formation ayant pour thème « Le choix éclairé pour les parents ayant des enfants déficients auditifs ». Le programme et les modalités d'inscription seront disponibles au printemps 2007. Cette journée de formation sera ouverte aux professionnels des URAPEDA et des associations affiliées à l'ANPEDA, mais aussi aux parents de notre fédération

Quitry BOUSQUET

Journée d'information : « Formation, Insertion, Emploi »

A l'INJS de Gradignan en Gironde, le vendredi 9 mars 2007 : l'URAPEDA Aquitaine et l'INJS organisent une journée d'information ayant pour thème : « Formation, Insertion, Emploi : quel itinéraire et quels moyens pour les jeunes sourds ». Des acteurs institutionnels, des employeurs et leurs employés témoigneront. Pour tous renseignements : urapeda.aquitaine@free.fr

Quitry BOUSQUET

Participation de l'ANPEDA au CNCPH Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Le CNCPH est l'instance qui fait le lien entre les associations représentant les personnes handicapées et les Ministères. Il donne en particulier son avis sur les textes législatifs en préparation. Les réunions du CNCPH se font à plusieurs niveaux : Commission permanente, Conseil en Assemblée Plénière et Commissions Spécialisées.

Les participants de l'ANPEDA aux différentes commissions sont :

- Conseil en formation plénière : Titulaire : A.CUENCA – Suppléant : J.L.BOSC
- Commissions :
 - o Mission Observation (prévue par les textes constitutifs du CNCPH à l'article 1° III de la loi du 4 mars 2002 : situation des personnes handicapées, recherche, prévention, organisation institutionnelle : CNSA, MDPH, CDAPH, CDCPH...)
Titulaire : J.L.DAYAN - Suppléant : J.P.MOINDREAU
 - o Commission « éducation et scolarité » (enseignements primaire, secondaire et supérieur)
Titulaire : J.L.BOSC - Suppléante : Y.LEVEQUE
 - o Commission « emploi et formation professionnelle : L.BARRAULT
 - o Commission « choix de vie, accompagnements, moyens et modes d'existence, accès au soins : J.Y.HINARD
 - o Commission « accessibilité » (suivi : tous handicaps et tous domaines) : pas de représentant ANPEDA, mais représentation UNISDA (l'ANPEDA est affiliée à l'UNISDA et a des représentants au CA de l'UNISDA)

Depuis la rentrée, 2 réunions du Conseil en formation plénière se sont tenues. L'ANPEDA y a participé. La prochaine réunion du Conseil est le 6 décembre 2006. Un projet de décret concernant les personnes sourdes et malentendantes va être examiné : l'accès aux numéros d'urgence aux déficients auditifs.

Formations ACFOS

L'ACFOS (Action Connaissance Formation pour la Surdit ) propose des formations pour les professionnels, mais qui peuvent aussi int resser les parents.

Le calendrier des formations 2007 est disponible sur le site ACFOS : <http://www.acfos.org>.

Situation des  tudiants

L'association « Droit au Savoir », par l'interm diaire de son Pr sident Didier VO TA qui est au Conseil d'Administration de l'ANPEDA,  uvre fortement dans la mise en place des mesures d'accompagnement des  tudiants et participe au Comit  de Pilotage du dispositif d'accompagnement des  tudiants handicap s pr sid e par le DIPH (D l gu  Interminist riel aux Personnes handicap es). Pour la rentr e 2006, le processus de prise en charge est op rationnel et les Universit s ont re u le financement pour l'accompagnement des  tudiants.

Il est important d'en informer les services et les  tudiants et de faire remonter les difficult s rencontr es sur le terrain.

Rencontres familiales europ ennes 2007

La FEPEDA (F d ration Europ enne des Parents d'Enfants D ficients Auditifs) a le projet d'organiser, avec l'aide de la NAD (National Association of Deaf People), les rencontres familiales europ ennes 2007 en Irlande, du mardi 24 au dimanche 29 juillet 2007. C'est une occasion unique pour les familles des diff rents pays d'Europe de pouvoir se rencontrer et de pouvoir  changer sur les leurs pr occupations communes concernant la surdit  de leurs enfants.

La proposition de la NAD (concept, activit s, commodit s, co t) a  t  transmise aux associations du r seau ANPEDA, mais, en quelques lignes, nous la rappelons ci-apr s :

- **Concept** : Cr er, pendant la dur e des rencontres familiales, un « village » europ en pour sourds et malentendants et leurs familles   l'int rieur d'un village irlandais.
- **Lieu** : Carlingford, village historique approximativement   1 heure de l'a roport de Dublin et de celui de Belfast et des ports pour ferries. Le village est tr s proche de la fronti re entre la R publique d'Irlande (Sud) et l'Irlande du Nord (Royaume-Uni)
- **Commodit s** : S jours dans des logements (maisons individuelles ou appartements) pensions (bed and breakfast) ou h tels de bonne qualit .
- **Activit s** : club de voile,  cole de cuisine, classes d'art, randonnée en montagne, arch ologie, et tous les sports nautiques
- **Prix indicatifs (h bergements + repas)** : Adultes : 290 – 350   max - Jeunes (15-21 ans) : 230 – 260   max
Enfants (moins de 15 ans) : 180 – 220  
- **Programme** :
Matin : conf rence avec intervention de professionnels et t moignages de parents sur des th mes qui seront pr cis s dans le programme ( ducation, accessibilit ,...)
Apr s-midi : Activit s ludiques et sportives (voir description pr c demment)

A noter aussi la tenue du premier Conseil d'Administration FEPEDA le vendredi 27 juillet apr s-midi, et de l'Assembl e G n rale et du deuxi me Conseil d'Administration le samedi 28 juillet. Les familles sont invit es   ces 2 CA et   l'AG.

Un programme d taill  devrait  tre  tabli au d but de l'ann e 2007 (  d finir au prochain CA FEPEDA qui se tiendra les 19 et 20 janvier 2007). En attendant, une description d taill e de la proposition a  t  transmise aux associations r gionales et d partementales. Le but est d' valuer le nombre de familles int ress es par ces journ es. Une r ponse    t  demand e par l'ANPEDA aux associations pour le 8 d cembre 2006 au plus tard.

L'ANPEDA reste   votre  coute et   votre disposition pour toute information compl mentaire. N'h sitez pas   nous contacter par t l phone, par fax ou par MAIL (voir coordonn es au bas de la page 1).